

Tarifs et conditions générales de location

	petit chalet	grand chalet	le tout
Nombre de places maximum autorisé	12	31	43

Tarifs

Location, par nuit (somme forfaitaire, quel que soit le nb de pers. en CHF)

1 nuit ou week-end (samedi 12 h. à dimanche 19 h.)	300.00	640.00	830.00
2 nuits ou week-end (vendredi 18 h. à dimanche 19 h.)	270.00	560.00	800.00
3 nuits	250.00	510.00	700.00
4 nuits	200.00	430.00	590.00
5 nuits	180.00	410.00	520.00
6 nuits et plus	160.00	350.00	480.00

Charges (facturées en plus)

Chauffage			
Jusqu'à 3 nuits, par nuit		45.00	45.00
Dès 4 nuits, forfait		160.00	160.00
Electricité, le kWh	0.45	0.45	0.45
Linges à vaisselle et serpillères, la pièce	2.00	2.00	2.00
Taxe de séjour par personne et par nuit	1.40	1.40	1.40
Taxe d'hébergement par personne et par nuit	0.25	0.25	0.25

Finance d'inscription 320.00 600.00 800.00

Finance d'inscription en période de vacances

février, Pâques, automne et Noël 500.00 1'000.00 1'500.00

A payer en même temps que l'envoi de l'inscription. Cette somme est déduite de la facture finale. Elle n'est pas remboursée en cas d'annulation.

Autres conditions

Si les locaux doivent être nettoyés après le séjour, les heures seront facturées à CHF 27.00, selon rapport du concierge.

Le tarif ci-dessus comprend

- le logement, les couvertures, les oreillers ;
- le matériel courant de nettoyage ;
- les douches (eau chaude et froide) ;
- le football de table (sans les balles) et la table de ping-pong (sans filet, ni raquette, ni balle).

Le tarif ci-dessus ne comprend pas

- les linges à vaisselle ;
- les fournitures courantes de nettoyage ;
- le papier de WC ;
- la taxe de séjour (elle facturée selon le tarif fixé par la Sté de développement).
En cas de doute en ce qui concerne l'effectif, le décompte est établi sur la base du nombre de places de chaque chalet ;
- les frais de casse (facturés en plus selon rapport du concierge).

Conditions générales

- les locations sont accordées et confirmées en fonction de la date de réception de la finance d'inscription ;
- un rabais de 5 % est accordé aux souscripteurs de parts sociales ;
- Mme Nathalie Maître (ou son mari), concierges doivent être avisé de l'heure précise d'arrivée **au minimum une semaine avant. (+41 27 283 38 14) ;**
- tout changement après la confirmation de location (nombre de personnes concernées, dates du séjour, etc.) doit être annoncé par écrit à Pierre Regad quinze jours avant le début de la location.

Demande de location

Responsable

Nom de l'organisation :

Nom et prénom du responsable :

Adresse (rue et N°) :

N° postal : Localité :

Téléphone privé : Téléphone professionnel :

Dates

Du : arrivée à : heures

Au : départ à : heures

Je désire louer

Petit chalet

Grand chalet et annexe

Moyen de transport public privé

Nombre de personnes Plus de 16 ans : personnes

De 6 à 16 ans : personnes

Moins de 6 ans : personnes

Total : personnes

Tout modification du nombre de personnes doit être annoncée par écrit quinze jours avant le début de la location, de même si cette information n'est pas connue lors de la réservation. Si l'effectif n'est pas donné, la taxe de séjour sera facturée à raison de 31 personnes pour le grand chalet et de 12 pour le petit.

J'ai pris note des conditions de location et du tarif et verse par le même courrier la somme de CHF :, à titre d'acompte. Ce montant sera déduit de la facture finale et reste acquis au propriétaire si la location est annulée.

Date : Signature du locataire :